



# PRÉFÈTE DES ALPES- DE-HAUTE- PROVENCE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 01/03/2021

### FONDS POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE (FDVA)

Le fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) est un dispositif financier qui a pour objet de contribuer au soutien et au développement de la vie associative avec des priorités de financement selon trois axes :

- le fonctionnement des petites associations ;
- la mise en œuvre de projets à caractère innovant qui soutiennent le projet associatif ;
- la formation des bénévoles.

Toutes les associations, régulièrement déclarées et immatriculées auprès du répertoire Sirene de l'INSEE, qui ont un fonctionnement démocratique et une gestion transparente peuvent déposer un dossier de demande de subvention auprès du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES 04).

Le département des Alpes-de-Haute-Provence dispose d'une dotation de 154 44,45 € pour soutenir financièrement les associations sur les deux premiers axes (**fonctionnement et innovation**) et de 15 663 € pour **l'axe formation des bénévoles**.

L'appel à projets départemental a été officiellement lancé le 16 février 2021 à l'issue de la réunion du collège départemental consultatif.

L'ensemble des informations pratiques est disponible sur le site de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence :

<https://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sport-et-vie-associative/FDVA>

Les demandes de subvention doivent prioritairement passer par la procédure "Le Compte Asso" : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

Des réunions d'informations sont organisées à distance :

- mardi 2 mars à 9 h 30 en cliquant sur le lien suivant :  
<https://us02web.zoom.us/j/89609639926?pwd=YS9NR2FuTXFDVURzNGN6QjRnbnB3dz09>
- mardi 2 mars à 17 h 00 en cliquant sur le lien suivant :  
<https://us02web.zoom.us/j/84171781005?pwd=aGs4WG5tQ2tUeDJRc0lGY21lWmhBdz09>
- lundi 8 mars à 17 h 00 en cliquant sur le lien suivant :  
<https://us02web.zoom.us/j/83161501753?pwd=TXRtMzlvTElHZXNtbUpJOXU0Z201QT09>
- mardi 9 mars à 14 h 00 en cliquant sur le lien suivant :  
<https://us02web.zoom.us/j/86149326173?pwd=UjVZkxONHdvd2N6WGErZ25pQmdHUT09>

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES 04) par téléphone au 04 92 30 37 00 ou par par courriel à l'adresse suivante : [ce.sdjes-fdva04@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.sdjes-fdva04@ac-aix-marseille.fr)

**Service de la communication  
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : [pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

8 Rue du Docteur ROMIEU  
04016 Digne-les-Bains Cedex